

Affiché en mairie le 18 janvier 2019



Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 janvier 2019 sous la présidence de **Monsieur Thierry LE BIHAN, Maire.**

21 membres présents **DONT**

**POUVOIRS :**

Mme LEBOEUF	à	M. M GAUTIER
M. BLIVET	à	M. BONNET
Mme CLÉMENT	à	Mme RAFFLIN
Mme SMOEUN	à	Mme CHEVEREAU
M. COCAULT	à	M. LE BIHAN
Mme MARION	à	M. PRALONG
M. NOZAY	à	Mme BILLARD
M. BERTHELOT JM	à	Mme LE HENANFF

A l'unanimité des suffrage exprimés, **le Conseil Municipal** décide

- De résilier, le marché, pour faute au frais et risque du titulaire, passé avec l'entreprise A2D pour le lot n°1 « Démolition » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à la résiliation.
- D'approuver la décision modificative n° 1 du budget de la ZAC du Val de Sermon. Budget Zac Val de Sermon – écriture d'ordre à effectuer afin de de comptabiliser la gestion de stock.
- D'approuver la décision modificative n° 1 du budget de la ZAC des Fontenelles 2. Budget Zac des Fontenelles - écriture d'ordre à effectuer afin de de comptabiliser la gestion de stock.
- D'approuver la décision modificative n° 1 du budget budget de la zone des Perrières. Constat du déficit de 14,11€, qui est pris en charge par le budget principal. Afin de procéder aux opérations comptables, il est nécessaire de prévoir l'inscription des crédits au budget de la zone des Perrières.